Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260303-26_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Morgane CHAPDELAINE, Adélaïde COTTAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents :
Jean-Pierre FRANGEUL
Jord LEVESQUE
Grégory PACAUD

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 23
Procurations	: 1
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026

DELIBERATION 2026 – 03 – 01

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Annexe : tableau des subventions aux associations 2026

Commentaire : Geraldine Denis en tant que présidente de l'association LES PITR'ATTEINTS ne prend pas part au débat ni au vote pour la subvention qui la concerne

Rapport de Franck PICHOT, Maire,

La commission Vie associative et relations aux citoyens s'est réunie afin d'analyser les demandes de subventions 2026 des associations communales.
La commission propose d'octroyer les subventions présentées dans un document annexé à cette note.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260303-26_03_01-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions 2026 aux associations présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER